

## Délibération du Conseil municipal

### Séance du 28 mars 2024

Le vingt-huit mars deux mille vingt-quatre, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

#### Présents

BEAUCLAIR Sophie, BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DESOEUVRE Robert, GAILLARD Yohan, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LABORDERIE Philippe, LANGLOIS Danielle, LECACHEUR Julien, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, PUSHPARAJ Emilie, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, RETHORE Jacqueline, ROCHAIS Philippe, SOUILHE Jérôme, VIGNER Jean-Philippe

#### Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

FRAKSO Mohamed à LIOTON Valérie  
REGRAGUI Sidi Kamal à GUIBERT Vincent  
SOURICE Corinne à RAVELEAU René

#### Absent(s) excusé(s)

DELETANG Claire

#### Absents

BOUSSICAULT Gérald, PARENTEAU Louis-Pierre

#### Secrétaires de séance

GAILLARD Yohan, PENEAU Sylvie

**Convocation adressée le 22 mars 2024, article L.2121.12 CGCT**

**Liste des délibérations affichée et publiée le 29 mars 2024, article L.2121.25 CGCT**

### 24SE2803-04 | Avenant au contrat de concession de mobilier urbain

Madame Emilie BOYER, Adjointe déléguée aux Finances, au Tourisme et à l'Administration générale, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles de R3135-1 à R3135-10 du code de la commande publique relatifs à la modification du contrat de concession,

Vu l'article R581-2 du code de l'environnement,

Considérant le besoin pour la collectivité de rajouter ces prestations supplémentaires sans incidence financière et ne constituant pas une modification substantielle du contrat,

Considérant le projet d'avenant annexé à la présente délibération,

Considérant l'avis de la commission ressources du 19 mars 2024,

En accord avec le Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve les termes de l'avenant au contrat concession de mise à disposition, pose, maintenance et entretien de mobilier urbain pour l'affichage publicitaire et non publicitaire à intervenir entre JC DECAUX France et la ville des Ponts-de-Cé,
- Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à signer ledit avenant.

VOTE			
En exercice	32	POUR	28
Présents	26	CONTRE	0
Pouvoirs	3	ABSTENTION	1 (D. LIZE)
Pris part au vote	29	TOTAL	29

**Délibération adoptée à la majorité**

Le Maire, Jean-Paul PAVILLON

